



La charte des officiels

Présentation à destination des Clubs



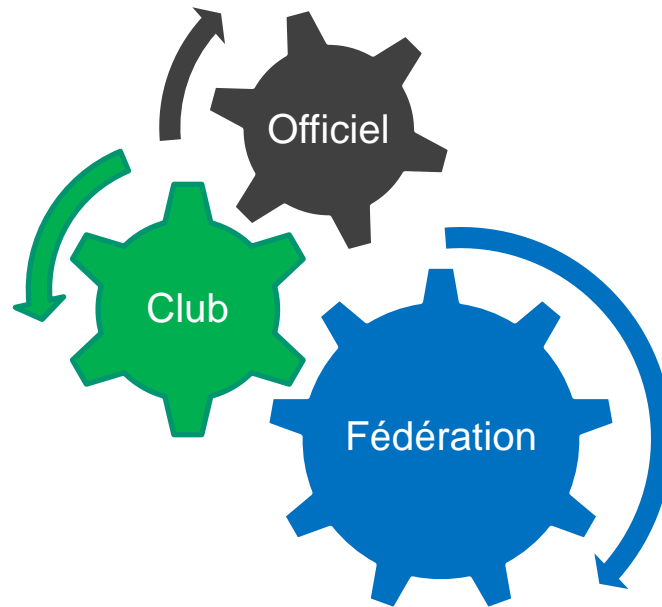
SOMMAIRE

- Les principes généraux
- Les nouveaux concepts
- L'Ecole d'Arbitrage Club
- L'Officiel Club
- Le référent
- Le parrain, le tuteur
- La valorisation « débit / crédit »
- Constitution des tables de marque
- Les indemnités des officiels

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

La nouvelle politique fédérale concernant les officiels est basée sur une notion d'engagements mutuels entre :

- La fédération, ses structures territoriales (Ligues régionales et Comités départementaux),
- Les Clubs,
- Les officiels (les arbitres et OTM)



LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Objectifs de la charte:
 - Remettre les clubs et les officiels au centre du dispositif
 - Valorisation de toutes les actions réalisées par les officiels au profit du club et des structures (FFBB, Ligues et Comités)

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Une même charte sur l'ensemble des territoires
- L'utilisation de FBI pour le suivi de toutes les actions valorisées
- Une même valorisation pour les arbitres et les OTM

LES NOUVEAUX CONCEPTS

- L'Ecole d'Arbitrage Club
- Les Arbitres Clubs, les OTM Clubs
- Les parrains, les tuteurs
- La valorisation « débit / crédit »
- Constitution des tables de marque
- Les indemnités des officiels

L'ÉCOLE D'ARBITRAGE CLUB

- Toute école d'arbitrage organisée par un club et déclarée au Comité est de Niveau 1
- Un club peut demander la validation Niveau 2 de son école si elle répond aux critères suivants:

L'ÉCOLE D'ARBITRAGE CLUB

- Organisation d'une formation déclarée au comité départemental d'au minimum 2 jeunes arbitres par club avec désignations d'arbitres club au sein du club
- Utilisation de la mallette pédagogique FFBB, respect du programme et utilisation des cahiers de l'arbitre club
- Les arbitres en formation dans le club sont systématiquement accompagnés, conseillés, coachés, protégés par une personne identifiées (chasuble de la mallette) lors de chaque rencontre
- Le club affiche le programme de formation de l'école d'arbitrage, les désignations et les photos de ses officiels
- Présence du responsable de l'école à la réunion des responsables d'école d'arbitrage de la CDO

L'ÉCOLE D'ARBITRAGE CLUB

- Une école d'arbitrage validée Niveau 2 permettra:
 - De répondre aux obligations d'une CTC
 - Dérogation cette saison avec Niveau 1 suffisant
 - D'être valorisée dans la charte des officiels – un nombre forfaitaire de 10 points

L'OFFICIEL CLUB

- Qui ?
 - Le jeune arbitre qui se forme au sein de l'école d'arbitrage
 - Le bénévole qui arbitre régulièrement les rencontres à domicile
 - Le bénévole qui tient régulièrement la table de marque à domicile

L'OFFICIEL CLUB

- Comment inscrire un « officiel club stagiaire » ?
- Le club envoie le formulaire d'enregistrement de ses arbitres ou OTM en formation à son comité départemental
- Le comité départemental inscrit les arbitres ou OTM sur FBI dans la catégorie « arbitre club en formation » ou « OTM club en formation »

L'OFFICIEL CLUB

- Comment valider un « officiel club » ?
 - Le club formule la demande de validation auprès de son comité départemental
 - L'officiel doit avoir satisfait les prérequis suivants :
 - Pour les arbitres mineurs: il a complété sa formation avec le cahier de l'arbitre club (cf. mallette)
 - Pour les OTM ou les arbitres majeurs: il a réussi le parcours e-learning « Arbitre Club » ou « OTM Club »
 - Il a officié sur 5 rencontres dans son club, enregistrées dans FBI
 - Le comité valide après contrôle des points ci-dessus. L'officiel devient « Officiel club » et peut être valorisé dans la charte
 - La validation d'un officiel est permanente (pas de revalidation annuelle)

L'OFFICIEL CLUB

- La valorisation ?
 - Le club saisit, dans FBI, ses officiels club en même temps que le résultat de la rencontre
 - Au-delà de **20 rencontres**, une valorisation forfaitaire de **5 points** est versée automatiquement au crédit du club

LE PARRAIN

○ Définition ?

- L'officiel (arbitre ou OTM) qui s'engage à accompagner un jeune officiel de son club
- Il est désigné avec lui, l'accompagne, le véhicule et le conseille
- **Valorisation: Au-delà d'un seuil de 5 rencontres parrainées, pour chaque désignation avec son filleul la valorisation du parrain est majorée de 0,25 point**
 - Exemple: Stéphane est parrain de Julien, s'il arbitre 7 rencontres avec lui, chacune de ces rencontres sera majorée de 0,25 point, soit un bonus de $7 \times 0,25 = 1,75$ points

LE TUTEUR

- Définition ?
 - L'officiel (arbitre ou OTM) qui s'engage à aider un officiel à potentiel, désigné avec lui
 - Pour chaque désignation comme tuteur la valorisation est majorée de 0,25 point, dans une limite de 10 rencontres par saison

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Le débit
 - Toute équipe engagée dans une compétition à désignations obligatoires d'arbitres est valorisée de 40 points « arbitre »
 - Toute équipe engagée dans une compétition à désignations obligatoires d'OTM est valorisée de 40 points « OTM »

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

○ Pour la saison prochaine

Niveau de compétition		Désignation obligatoire d'arbitres	Désignation obligatoire d'OTM
Championnats de Haut Niveau (PRO A - PRO B - LFB)		Oui	Oui
Championnats de France Senior		Oui	Oui
Championnats de France Jeunes		Oui	Non
Championnats Régionaux (Seniors et Jeunes)		Oui	Non
Championnats départementaux	Senior qualificatif régional	Oui	Non
	Autres	Non	Non

- Le crédit
 - Pour les arbitres ou OTM désignés ou OTM CR:
 - 1 rencontre = 1 point (arbitre ou OTM)
 - Au-delà de 10 rencontres: 1 rencontre = 1,25 points
 - Pour un même officiel plafond maxi de 55 points
 - Exemple: Florent arbitre 53 matchs dans la saison
 - $(10 \times 1) + (43 \times 1,25) = 63,75$ plafonné à 55 pts

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Sont aussi valorisables en crédit:
 - Les officiels formateurs du club
 - 5 points par formateur labellisé
 - La réussite à l'examen d'arbitre départemental
 - 5 points pour la réussite à l'examen
 - La fidélité d'un officiel pour son club
 - A partir de la 5^{ème} année consécutive au sein du même club, valorisation forfaitaire de 5 points

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Comment suivre ?
 - Tous les crédits sont gérés automatiquement dans FBI
 - Le club connaît en temps réel sa situation en consultant FBI
 - Dès l'engagement de ses équipes le club connaît son débit en points arbitres et en points OTM
- Comment s'évaluer, à priori ?
 - [Fichier excel de simulation](#)

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- En fin de saison
 - Si le club a un solde positif en points arbitres et en points OTM: il transforme son crédit cumulé en « Points Passion Club »
 - Si le club à un solde négatif en points arbitres ou en points OTM: il est redevable d'une pénalité financière proportionnelle à son débit et au niveau sportif de son équipe première

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

○ Un exemple simple:

- J'engage une équipe en D1 Senior et une équipe en U15
Région: débit = 80 points
- J'ai deux arbitres licenciés dans le club:
 - Eric qui arbitre 31 matchs: crédit = $(10 \times 1) + (21 \times 1,25) = 36,25$ pts
 - Emilie qui arbitre 12 matchs: crédit = $(10 \times 1) + (2 \times 1,25) = 12,5$ pts
- J'ai un arbitre club qui arbitre 23 matchs: crédit 5 pts
 - Crédit total: $36,25 + 12,5 + 5 = 53,75$
- *Au final mon club est débiteur de $80 - 53,75 = 26,25$ points. Il sera sanctionné d'une pénalité financière.*

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

○ Un autre exemple:

- J'engage une équipe en NM3 et une équipe en U15 Elite: débit = 80 pts arbitre et 40 pts OTM
- J'ai trois arbitres licenciés dans le club
 - Kévin qui arbitre 49 matchs: crédit $(10 \times 1) + (39 \times 1,25) = 58,75$ pts plafonné à 55 points
 - Laure qui arbitre 28 matchs: crédit $(10 \times 1) + (18 \times 1,25) = 32,5$ pts
 - Benjamin qui arbitre 9 matchs après réussite à son examen: crédit $(9 \times 1) + 5 = 14$ pts
 - Laure est marraine de Benjamin et arbitre 7 matchs avec lui, elle a donc un crédit supplémentaire de $(7 \times 0,25) = 1,75$ points
- Soit un crédit global points arbitre de $55 + 32,5 + 14 + 1,75$ soit 103,25 pts

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Un autre exemple (suite) :
 - J'ai deux OTM licenciés dans le club
 - Florent qui est présent sur mes 11 rencontres et qui est désigné 7 fois: crédit $(10 \times 1) + (8 \times 1,25) = 20$ pts
 - Béatrice qui est présente sur mes 11 rencontres et qui est désigné 8 fois: crédit $(10 \times 1) + (9 \times 1,25) = 21,25$ pts
 - Soit un crédit global de 41,25 points
 - Je suis donc en crédit de $103,25 - 80 = 23,25$ pts arbitre
 - Je suis donc en crédit de $41,25 - 40 = 1,25$ pts OTM
 - *Donc un crédit global de 24,5 « Points Passion Club »*

- Cas des CTC
 - Au titre de la charte une seule entité
 - Crédits / débits globalisés sur tous les clubs et tous les officiels
 - Points passion club ou pénalités dans la convention de la CTC

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Cas des Unions
 - Crédits / débits pour chacun des clubs
 - Si au moins un des clubs est en débit
 - Pénalité financière forfaitaire pour le(s) équipe(s) de l'union
 - Si tous les clubs sont en crédit
 - Si le crédit couvre le débit de la ou des équipes de l'union
 - Points passion club pour l'union
 - Si le crédit ne couvre pas
 - Pénalité financière forfaitaire pour le(s) équipe(s) de l'union

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Quid des pénalités financières ?
 - La FFBB capte la totalité des pénalités financières
 - Double utilisation des sommes collectées
 - Financement des actions de formation des officiels dans les Ligues et Comités
 - Financement des « Points Passion Club »
- Exemple:
 - La FFBB capte 200000 €, décide d'une répartition 50/50
 - 100000 € pour financer des actions de formation LR/CD
 - Si global de 200000 « points passion club », le point vaudra 0,50€

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

○ Deux principes innovants

- Les clubs de championnat de France senior auront la possibilité de fournir, en partie, les OTM constituant les tables de marque. Pour cela est introduite la notion d'OTM Club Recevant (CR). Le club s'engage en début de saison à fournir le ou les OTM.
- Pour réduire les coûts pour les clubs, est introduite la notion d'OTM Club Proche (CP). C'est un OTM qui est désigné sur une rencontre qui se déroule à moins de 20 km de son domicile.
- *Commentaire: un OTM désigné et demeurant à plus de 20 km du lieu de la rencontre est dénommé OTM Hors Club (HC)*

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

- L'OTM Club Recevant
 - Concerne tous les clubs de Championnat de France, y compris le Haut Niveau
 - Le club s'engage à fournir, sur toute rencontre à domicile un ou deux OTM (suivant la compétition) aptes à ce niveau
 - A défaut, un ou deux OTM sont désignés et seront à la charge du club recevant

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

- **Actions à engager par les clubs:**
 - Engager des licenciés du club en formation OTM
 - Soit les formations initiales proposées par les Ligues Régionales
 - Soit les formations permettant à des OTM du club d'acquérir un niveau de compétence supérieur
- **Déroulement des formations:**
 - 7 modules de formation (suivant niveaux et postes) à suivre en e-learning et à mettre en pratique
 - Des validations par des Quizz et de la pratique
 - *Informations auprès de votre Ligue ou Comité*

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

Constitution des tables de marque, suivant les niveaux:

	Aptitude Nombre	Constitution des tables par ordre de priorité
PRO A	4 OTM HN	2 OTM HC + 2 OTM CR 3 OTM HC + 1 OTM CR 4 OTM HC
PRO B	3 OTM HN + 1 OTM C (AM)	2 OTM HC + 1 OTM CR + 1 OTM C (AM) 3 OTM HC + 1 OTM C (AM)
LFB	3 OTM HN + 1 OTM C (AM)	2 OTM HC + 1 OTM CR + 1 OTM C (AM) 3 OTM HC + 1 OTM C (AM)
NM1	2 OTM HN + 1 CF1 (Potentiels)	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
Coupe de France avec 2 clubs HN (M&F)	4 OTM HN	2 OTM CP + 2 OTM CR 2 OTM HC + 2 OTM CR 3 OTM CP + 1 OTM CR 3 OTM HC + 1 OTM CR 4 OTM HC
Coupe de France avec 1 club HN (M&F)	2 OTM HN + 2 CF1 (Potentiels)	2 OTM CP + 2 OTM CR 2 OTM HC + 2 OTM CR 3 OTM CP + 1 OTM CR 3 OTM HC + 1 OTM CR 4 OTM CP 4 OTM HC

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

Constitution des tables de marque, suivant les niveaux (suite):

	Aptitude Nombre	Constitution des tables par ordre de priorité
Coupe de France sans club HN (M&F)	3 OTM CF1 ou CF2 / niveau des équipes	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
Espoir PROA	2 OTM CF1 + 1 OTM CF2	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
NM2	3 OTM CF1	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
NM3	3 OTM CF2	2 OTM CR + 1 OTM CP 2 OTM CR + 1 OTM HC

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

Constitution des tables de marque, suivant les niveaux (suite):

	Aptitude Nombre	Constitution des tables par ordre de priorité
Espoir LFB (phase 2 et 3)	3 OTM CF2	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
LF2	3 OTM CF1	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
NF1	2 OTM CF1 + 1 OTM CF2	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
NF2	3 OTM CF2	2 OTM CP + 1 OTM CR 2 OTM HC + 1 OTM CR 3 OTM CP 3 OTM HC
NF3	3 OTM R	2 OTM CR + 1 OTM CP 2 OTM CR + 1 OTM HC

LES INDEMNITES D'ARBITRE

- La FFBB a décidé d'un montant maximum d'indemnité de rencontre par niveau et d'un montant uniforme de l'indemnité kilométrique
- Cette règle sera en application pour la saison 2016-2017
- Les valeurs:
 - Départemental Senior = 26 €
 - Régional Senior = 32 €
 - Départemental Jeune = 20 €
 - Régional Jeune = 25 €
 - Indemnité kilométrique = 0,36 €

- La FFBB a mis en place une adresse thématique: chartedesofficiels@ffbb.com à laquelle chacun peut poser toute question sur le sujet
- Une foire aux questions est mise en place sur iFFBB
- http://www.iffbb.com/liste.php?ARB=38&ARB_N_ID=41.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS

T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80

www.ffbb.com